

**Gestionnaire: Smaep Adour-Coteaux** 

Réseau: Adour Coteaux (065000757)



## Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité, hormis sur les pesticides qui font l'objet d'une surveillance renforcée. Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.



# Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s): Tous les captages ne sont pas autorisés



#### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur <u>www.occitanie.ars.sante.fr</u> ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



# Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 42 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne: 11,2 mg/L Concentration maximale: 18,1 mg/L

# Pesticides (Limite de qualité : 0.1 μg/L par substance 0.5 μg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

La limite règlementaire (0,1  $\mu$ g/L) a été dépassée pour l'ESA-métolachlore pour 4 prélèvements durant la période de suivi.

Somme maximale des concentrations en pesticides :  $0.16 \mu g/L$ 

# Aluminium (Référence de qualité : 200 μg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 21  $\mu$ g/L Concentration maximale : 30  $\mu$ g/L

## Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Eau douce.

Concentration moyenne : 14,4 °f Concentration maximale : 15,4 °f

Agence Régionale de Samé Occitante Délegation départementale des Haules-Pyrénées Cilé REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 65013 TARBES Cedex 9

